DLP 13-6-61 08713

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE RHONE-ALPES (Tél. 37-20-56)
(AIN, ARDECHE, DROME, HAUTE-SAVOIE, ISERE, LOIRE, RHONE, SAVOIE)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 4, place Gensoul - LYON.
C. C. P. : LYON 9.430-12

ABONNEMENT ANNUEL
12 NF

9 Juin 1961

Bulletin N° 9 - Juin 1961

LA MOUCHE MEDITERRANEENNE DES FRUITS

(Ceratitis Capitata)

Ce ravageur des fruits était peu connu dans notre région jusqu'en 1948.

En 1949, de nombreux arboriculteurs étaient étonnés, au cours de périodes cependant chaudes et sèches, de voir leurs fruits, abricots, surtout pêches, puis plus tard poires et même pommes, pourrir sur l'arbre. Il était facile, en ouvrant ces fruits avant leur destruction complète, de trouver de nombreux asticots, de 5 à 12 en général, au milieu de tissus à moitié liquéfiés et plus ou moins brunis.

On avait affaire à une forte attaque des larves de la Mouche méditerranéenne des fruits.

Jusque là, cet insecte limitait ses dégâts aux régions méditerranéennes et n'était signalé dans notre région que sporadiquement et à la faveur d'étés très prolongés.

La reprise après guerre des échanges commerciaux actifs avec les pays exportateurs d'agrumes et de fruits à noyaux a favorisé sa réimplantation annuelle dans la vallée du Rhône; de sorte qu'en 1949, du fait d'un été chaud, mais surtout très long, de nombreuses générations se sont multipliées et ont permis des infestations très importantes, notamment en fin de saison sur fruits à pépins.

Fort heureusement, les saisons d'été ont repris en général un aspect normal depuis 1951 et, après les fortes attaques de 1949 et 1950, on n'a plus eu à déplorer que des réinvasions locales, notamment en 1955, 1958 et 1959, étés moins chauds que 1949 et 1950 mais aussi prolongés.

En règle générale, les attaques les plus graves se produisent sur fruits à pépins à partir de septembre, aussi une belle arrière-saison est-elle plus à craindre sous ce rapport. A l'inverse une fin de saison froide, même après un été très chaud comme 1952 limite fortement l'étendue des dégâts.

L'adulte de cet insecte est une mouche sensiblement plus petite que la mouche domestique au corps rayé ou moucheté de gris sombre sur gris clair. L'abdomen de l'insecte au repos est toujours fortement rabattu vers le bas, ses yeux verts mordorés sont particulièrement caractéristiques. Les ailes (une seule paire comme toutes les mouches) transparentes, sont barrées de 3 lignes jaune-grisâtres qui forment les lettres V I à l'envers; au repos elles sont redressées, la face supérieure tournée vers l'avant. Des confusions sont possibles avec la mouche de la cerise et les mouches des cultures légumières, mais ces insectes se déplacent rarement des espèces qu'ils attaquent vers les autres espèces.

Bien que la persistance hivernale dans le sol des pupes de la Mouche des fruits ne soit pas totalement écartée, il semble que la source principale des premiers adultes et des premières contaminations réside dans les dépôts d'immondices où sont déversés des fruits d'importation contaminés et plus ou moins pourris. Ce qui explique que les fortes contaminations restent limitées à la zone périphérique des agglomérations urbaines.

Ces premiers adultes volent dans notre région à des dates très variables suivant les années, entre mi-mai et juillet; ces dates sont difficiles à préciser du fait de la rareté des premiers insectes.

Les oeufs sont déposés par les femelles sous l'épiderme des fruits grâce à leur tarière, ce qui rend impossible la destruction de l'oeuf et à fortiori de la larve, par les procédés chimiques habituels.

L'espace qui sépare deux générations est assez court, 25 à 45 jours suivant la température, ce qui permet à 5 générations de plus en plus nombreuses de se succéder au cours des saisons les plus favorables. La plus grande pullulation se place ainsi en général de fin août à mi-octobre.

Du fruit tombé les asticots se transforment dans le sol en pupes et il n'est pas interdit de penser que même sous notre climat, un certain nombre de ces pupes peuvent résister à des hivers doux et constituer l'été suivant une source supplémentaire de contaminations.

Les expériences contrôlées d'hivernation dans le site naturel n'ont encore donné que des résultats insignifiants, ce qui interdit pour l'instant toute possibilité pratique d'Avertissements Agricoles visant cet insecte.

Toutefois l'évolution de la pullulation des insectes peut être suivie facilement par l'arboriculteur lui-même.

Les gobe-mouches de modèle spécial fabriqués à cet usage sont disposés début juin au nombre de 5 dans la zone du verger où les attaques sont les plus précoces, ou bien du côté le plus proche de la ville voisine, et de préférence sur des pêchers ou des abricotiers, ces pièges étant ensuite déplacés sur les autres essences, poiriers précoces, puis poiriers tardifs, puis pommiers, au fur et à mesure de la récolte des fruits.

Le tampon de coton ou de charpie contenu par le piège sera imprégné chaque semaine d'une part de 2 ou 3 gouttes de liquide attractif, essence de graine d'angélique ou bien silgure, d'autre part d'un insecticide à action de choc, par exemple dieldrine.

Chaque fois qu'une augmentation sensible du nombre de capture coïncide avec une période chaude, il y a lieu d'envisager un traitement chimique. Toutefois il n'y a pas lieu d'intervenir plus d'un mois avant la date prévue pour la récolte.

On pourra utiliser un des produits suivants:

Formules	Date limite d'emploi avant la récolte
1 - Malathion à 100gr/hl de matière active	7 jours
2 - D.D.T. à 250gr/hl de matière active	15 jours
3 - Perthane à 175gr/hl de matière active	7 jours
4 - Methoxychlor à 250gr/hl de matière active	7 jours
5 - Dimethyl-trichlorohydroxyethylphosphonate (type"dipterex")	7 jours
6 - Dimethoate à 30gr/hl de m.a. à 100gr/hl de m.a.	10 jours

Le dernier des insecticides cités, le dimethoate, a la propriété de pénétrer légèrement dans les fruits ce qui permet la destruction des jeunes larves aussitôt après leur éclosion.

On pourra obtenir à la fois effet de choc et persistance par la combinaison des formules 1 ou 5 avec la formule 2.

En ce qui concerne la prophylaxie, nous devons préciser que:

- d'une part, si le Service de la Protection des Végétaux peut arrêter à la frontière ou dans les ports tous les fruits présentant des asticots visibles, la présence d'oeufs non éclos ne peut pratiquement pas être repérée sur des lots de fruits apparemment sains.
- d'autre part il est très difficile d'obtenir des autorités compétentes, municipalités ou entreprises privées, la destruction chimique ou l'incinération des immondices pouvant servir de véhicules à l'insecte.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles
P.LATARD

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux
A.PITHIOUD

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes
Directeur-gérant : L. BOUYX